

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

La Convention d'Objectifs et de Gestion 2018-2022 signée entre l'État et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales a entériné la **fin des Contrats Enfance Jeunesse (Cej)**.

Afin d'envisager la **continuité partenariale**, la communauté de communes des Terres du Lauragais est invitée à contractualiser avec la CAF départementale une **Convention Territoriale Globale (Ctg)**.

Aussi, il est prévu la signature d'une Ctg entre la CAF de la Haute-Garonne et la communauté de communes des Terres du Lauragais le **21 novembre 2023**.

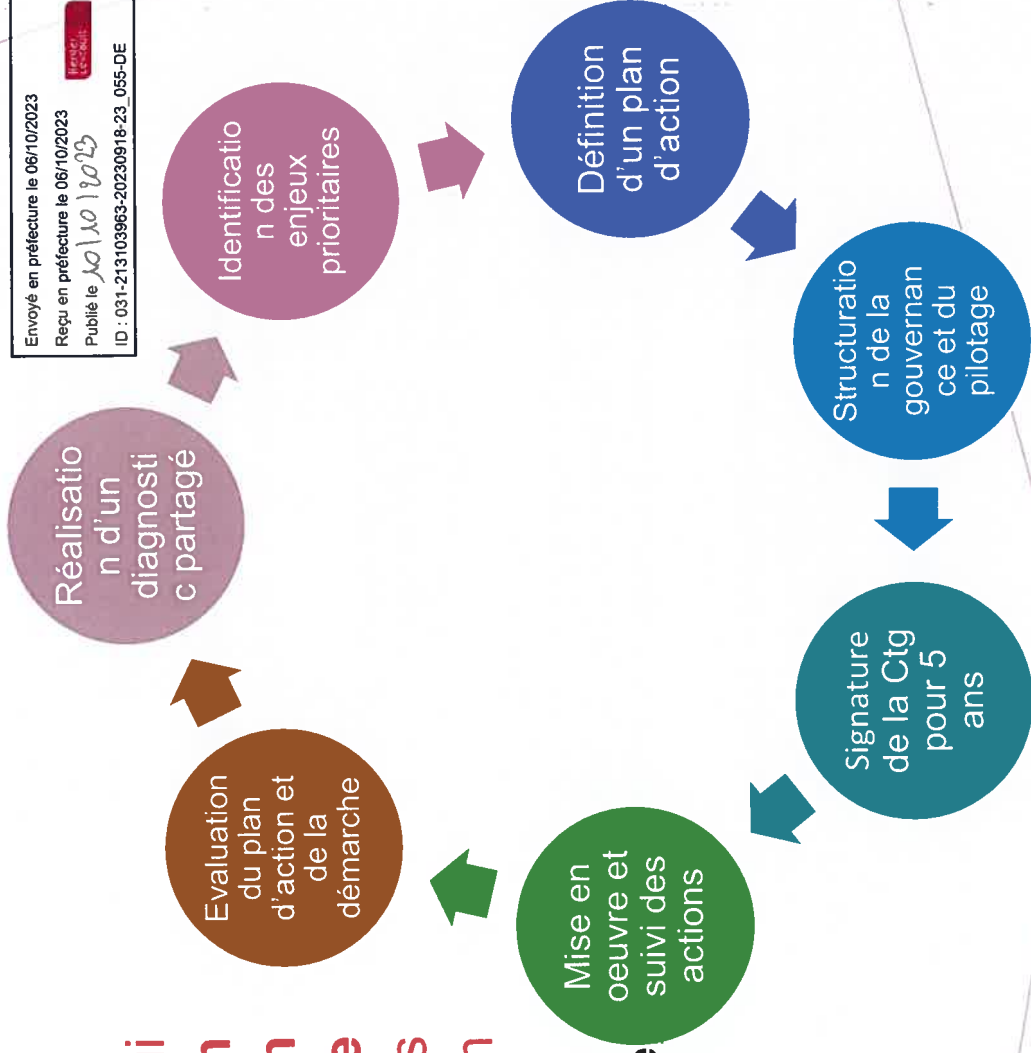
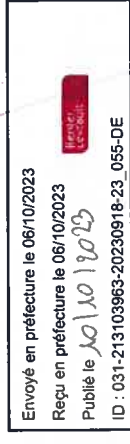
Par rapport au Cej, la Ctg a pour objectif d'assurer la continuité des partenariats existants et de mieux répondre aux **défis de territorialisation et de coopération locaux**.

Ainsi, par cette nouvelle contractualisation, la CAF de la Haute-Garonne, la communauté de communes des Terres du Lauragais et tous les acteurs concernés, ont travaillé à la mise en œuvre d'un **projet social et familial de territoire**.

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Un document cadre partenarial qui s'appuie sur la **co-construction d'un Projet social de territoire (Pst) en cohérence avec le projet politique global de territoire** autour des grandes thématiques de l'action sociale :

- Petite enfance, Enfance, Jeunesse Parentalité ;
- Animation de la vie locale,
- Inclusion et Accès aux droits ;
- Bien vieillir et Santé ;
- Logement et Cadre de vie ;



FOCUS SUR LA DÉMARCHE MÉNÉE SUR LES TERRES DU LAURAGAIS

Diagnostic de territoire

- **2019** : réalisation du diagnostic en partenariat avec la CC TDL et l'Observatoire Social du Conseil Départemental ;
- **17 Janvier 2020** : restitution du diagnostic en plénière et choix des axes prioritaires ;

Concertation

- **2021** : reprise de la démarche Pst après Covid en partenariat avec la CC TDL, le CD, la Msa et la Caf ;
- **18 Juin et 22 Octobre 2021** : organisation d'ateliers pour favoriser la rencontre des acteurs du territoire et co-construire le plan d'action ;

Elaboration du Pst

- **1^{er} Avril 2022** : signature d'un accord cadre entre la CC TDL et la Caf pour acter l'engagement dans la démarche Pst en vue de signer la future Ctg et garantir la continuité des financements Caf pour l'ensemble des services et des collectivités du territoire ;
- **2022** : réflexion engagée par les élus du territoire sur les compétences et l'organisation des services ;
- **1^{er} semestre 2023** : comités de coordination et comités techniques pour finaliser le plan d'action et définir les schémas de gouvernance et de pilotage ;

Signature de la Ctg

- **13 Juin 2023** : Présentation de la démarche et du Pst en conférence des Maires ;
- **Juin à Octobre 2023** : délibération des signataires (CC TDL, 58 communes, Caf, Cd, Msa) ;
- **21 Novembre 2023** : Signature de la Convention territorial globale ;